

COMMUNE DE LONGEVILLE SUR DOUBS

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU : Mercredi 08 juillet 2020

L'an deux mille vingt le mercredi huit juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Longeville sur Doubs, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Longeville sur Doubs, sous la présidence de Monsieur Pierre-Aimé GIRARDOT, Maire.

Etaient présents: MM. CHAVEY David - CLIMENT Benjamin – FRESARD Maxime – GIRARDOT Mathieu – GIRARDOT Pierre-Aimé – GUEUTAL Didier – LOUVET Martine – MAHIEUX Wilfrid – MORENO Christine – MUGNIER Sarah – OMASTA Maud – PARDONNET Claudine – PETREMANTE Isabelle – SILVANT Hervé – TUETÉY Eric -

Absent : Néant

Madame LOUVET Martine a été nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 00.

Ordre du Jour :

- 1 – Approbation du précédent procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
- 2 – Adoption du budget primitif 2020 de la commune – délibération N°19
- 3 – Demandes de subventions 2020 – délibération N°20
- 4 – Renouvellement du contrat à durée déterminée de Mme GAIFFE Brigitte, adjoint d'animation - délibération N°21
- 5 – Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.) : proposition d'une liste de 24 contribuables à la Direction Départementale des Finances Publiques – délibération N°22
- 6 – Report et indemnisation des congés annuels non pris par M. IBER Jean-Marie, du fait de congés pour maladie ordinaire antérieurement à sa mise à la retraite – délibération N°23
- 7 – Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) – délibération N°24
- 8 – Retenue sur dépôt de garantie logement groupe scolaire suite à dégradation- – délibération N°25
- 9 – Informations Commissions
- 10 – Informations Pays de Montbéliard Agglomération
- 11 – Informations travaux en cours
- 12 – Questions diverses

1 – Approbation du précédent procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la dernière réunion ordinaire en date du 04/06/2020.

2 – Adoption du budget primitif 2020 de la commune – délibération N°19

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité :

- Pour : 15 voix

- Contre : 0 voix

- Abstention : 0 voix

le budget primitif 2020 suivant :

✓ Commune

Dépenses de Fonctionnement : 662 052.21 €

Recettes de Fonctionnement : 662 052.21 €

Dépenses d'Investissement : 352 674.77 €

Recettes d'Investissement : 352 674.77 €

3 – Demandes de subventions 2020 – délibération N°20

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer les subventions 2020 comme suit :

- Longeville Sporting Club (Foot) : 1 400 €

- Association « Longeville et son patrimoine » : 200 €

- Association scolaire de Longeville/Doubs (sortie scolaire + spectacle) : 1 000 €

- AC PG CATM (Anciens combattants) de Colombier-Fontaine : 50 €

- Amicale des donateurs de sang de Colombier-Fontaine : 100 €

- AAPPMA de Colombier-Fontaine : 100 €

- Association les Randonneurs de la Vallée du Rupt : 100 €

- Amicale des Sapeurs Pompiers des 3 Cantons de Colombier-Fontaine : 50 €

4 – Renouvellement du contrat à durée déterminée de Mme GAIFFE Brigitte, adjoint d'animation - délibération N°21

Sur proposition du Maire, et afin d'assurer le service de garderie et de restauration scolaire à la rentrée de septembre 2020, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler le contrat public à durée déterminée de Mme GAIFFE Brigitte, adjoint d'animation, du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021.

La durée hebdomadaire de travail est de 15 heures par semaine.

5 – Renouveau de la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.) suite aux élections municipales de mars 2020: proposition d'une liste de 24 contribuables à la Direction Départementale des Finances Publiques – délibération N°22

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux élections municipales de mars 2020, il convient de renouveler la Commission Communale des Impôts Directs (CCID). Cette commission est composée :

- du Maire, président de la Commission,
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Le durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables en nombre double proposée sur délibération du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, information du Maire entendue et après en avoir délibéré, à l'unanimité, propose les 24 contribuables suivants :

Christine MORENO	Mathieu GIRARDOT	Maxime FRESARD
Benjamin CLIMENT	Claudine PARDONNET	Sarah MUGNIER
Didier GUEUTAL	Laurence CIRILLO	Isabelle PETREMANT
Eric TUETÉY	Gilles DUMOULIN	Michel LEBEAU
Jean-Jacques GIRARDOT	Jean-Paul CHARRIER	Vincent OLIVIER
Henri SCANAVIN	Yves PHILIPPE	Frédéric XOLIN
Estelle GOUHENANT	Daniel SAINT-VOIRIN	Catherine LAPOUGE
Hervé SILVANT	David CHAVEY	Gérard VERON

6 – Report et indemnisation des congés annuels non pris par M. IBER Jean-Marie, du fait de congés pour maladie ordinaire antérieurement à sa mise à la retraite – délibération N°23

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que M. IBER Jean-Marie a été admis à la retraite pour invalidité depuis le 26 mai 2020.

Il précise que du fait de son placement en congés maladie ordinaire antérieurement à sa mise à la retraite, M. IBER n'a pas pu prendre une partie de ses congés annuels de 2019 (4 semaines soit 20 jours), et ses congés annuels de 2020 (2 semaines soit 10 jours).

En application du droit européen, un salarié ou un agent public qui cesse d'exercer ses fonctions sans avoir pu prendre l'ensemble de ses congés, ne peut se voir automatiquement privé de son droit à indemnisation.

Ce principe confère à l'agent le bénéfice des congés non pris du fait de la maladie au titre de l'année en cours mais également au titre d'une ou plusieurs périodes de référence antérieures. La cour de justice européenne a cependant fixé une limite au cumul des droits. Ainsi, au titre de l'année N, l'agent a droit à une période de report de 15 mois qui débute au 1^{er} janvier de l'année N+1. Les congés reportés ne pourront excéder 4 semaines.

Par conséquent, il convient donc de lui indemniser 20 jours de congés pour l'année 2019 (qui sont valables jusqu'au 31/03/2021) et 10 jours de congés pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal information du Maire entendue et après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord.

7 – Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) – délibération N°24

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de faire réaliser une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tout document concernant cette modification de PLU.

8 – Retenue sur dépôt de garantie logement groupe scolaire suite à dégradation- - délibération N°25

Le Maire informe le Conseil Municipal que, lors de l'état des lieux réalisé le 20 mai 2020 dans l'appartement qu'occupait Mme BENOIT Morgane, il a été constaté que le revêtement du sol vinyle du séjour posé en 2012 avait subi des dégradations.

La commune a procédé au remplacement du revêtement de sol pour un coût de 369.99 € TTC.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de facturer à la locataire le coût du remplacement.

Après application d'un coefficient de vétusté, la locataire va bénéficier d'un abattement calculé sur 5 ans (8 ans – 3 ans de franchise) à savoir $5 \times 11 \% = 55 \%$.

Le montant facturé à la locataire s'élèvera donc à 45 % du montant des travaux soit 166,49 €.

9 – Informations Commissions

- Communication : Information sur un agenda partagé (FRAMAGENDA) et sur les évolutions sur INTRAMUROS en particulier concernant les services et le journal

- Vie scolaire : Adhésion à ECLAT bfc pour l'Environnement Numérique de Travail (ENT). Dossier Label Ecole Numérique 2020 avec la liste du matériel en prévision.

- Bois : Bilan affouage

- Travaux : Compte-rendu de la réunion concernant l'aménagement d'une aire de camping cars

- Vie Associative : Compte-rendu de l'Assemblée Générale de la Chasse

10 – Informations Pays de Montbéliard Agglomération

L'élection du Président de PMA aura lieu samedi 11 juillet 2020 à l'Axone de Montbéliard.

11 – Informations travaux en cours

L'installation d'une barrière de protection pour l'accès au stade a été réalisée.

12 – Questions diverses

- Le Maire présente au Conseil Municipal une déclaration d'intention d'aliéner. Concernant cette vente, le Conseil Municipal n'entend pas exercer son droit de préemption.
- Le repas de la commune est prévu le samedi 5 décembre 2020.

La séance est levée à 23 h 05.

Le Maire,

Pierre-Aimé GIRARDOT.

Conseillers municipaux	Nom Prénom	Présents	Absents	Signatures
Maire	M. GIRARDOT Pierre-Aimé	x		
1 ^{er} Adjoint	M. TUETÉY Eric	x		
2 ^{ème} Adjoint	Mme MUGNIER Sarah	x		
3 ^{ème} Adjoint	M. GIRARDOT Mathieu	x		
4 ^{ème} Adjoint	M. GUEUTAL Didier	x		
	M. CHAVEY David	x		
	M. CLIMENT Benjamin	x		
	M. FRESARD Maxime	x		
	Mme LOUVET Martine	x		
	M. MAHIEUX Wilfrid	x		
	Mme MORENO Christine	x		
	Mme OMASTA Maud	x		
	Mme PARDONNET Claudine	x		
	Mme PETREMANT Isabelle	x		
	M. SILVANT Hervé	x		
	TOTAUX	15		